



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE
CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY,
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE,
NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-BRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMONBLE

DECISION PORTANT SIGNATURE DU MARCHE RELATIF A LA LOCATION ET MAINTENANCE DE DEUX PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS

Administration Générale - Décision 2016-08

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire a pris acte des compétences dont dispose le Président et décide de lui déléguer une partie de ses attributions,

Considérant la consultation lancée sous forme de procédure adaptée ayant pour objet la location et maintenance de 2 photocopieurs multifonctions,

Vu l'avis de publicité n° 16-22816 paru en ligne sur le BOAMP, le 16 février 2016,

Vu le registre de dépôt des candidatures et des offres,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu la proposition de la société **RICOH France SAS**, représentée par Monsieur Henrique CALABUIG HONRUBIA, Président et située Parc Tertiaire SILIC – 7-9 avenue Robert Schuman – BP 70102 – 94513 Rungis Cedex,

Considérant l'intérêt de l'offre retenue par le pouvoir adjudicateur pour la réalisation du présent marché,

D E C I D E

Article 1 : De signer le présent marché et toutes les pièces s'y rapportant avec **la société RICOH France SAS**.

Article 2 : Le présent marché est conclu comme suit :

Site MHAB:

- Modèle : Ricoh MPC 2003SP
- Loyer : 878,00 € HT/an
- Maintenance : 32 € HT / an
- Coût copie A4 N&B : 0,00396 € HT
- Coût copie A4 couleur : 0,035 € HT
- Coût copie A3 N&B : 0,00792 € HT
- Coût copie A3 couleur : 0,07 € HT

Site Ecopole:

- Modèle : Ricoh MPC 2503SP
- Loyer : 944 € HT/an
- Maintenance : 32 € HT /an
- Coût copie A4 N&B : 0,00396 € HT
- Coût copie A4 couleur : 0,035 € HT
- Coût copie A3 N&B : 0,00792 € HT
- Coût copie A3 couleur : 0,07 € HT

Article 3 : Le présent marché est conclu pour une durée de 3 ans, à compter de la date de livraison effective sur chaque site.

Article 4 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

Article 5 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

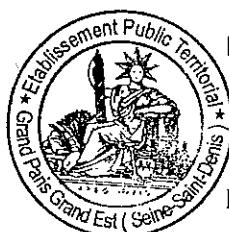
Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Fait à Clichy-sous-Bois, le **23 MARS 2016**

Le Président,

Michel TEULET



Le président soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte reçu
à la Préfecture le :

23 MARS 2016

Le Président,

Michel TEULET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE

CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY,
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE,
NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

Ricoh France
A l'attention de Mr Vilette
Parc Tertiaire SILIC
7-9 avenue Robert Schuman
94513 Rungis Cedex,

Affaire suivie par :
Joël PEREZ
01 41 70 39 02

Clichy-sous-Bois, le **21 MARS 2016**

Objet : Consultation pour la location et maintenance de 2 photocopieurs multifonctions

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que votre offre, pour le marché cité en objet, a été retenue.

Vous trouverez ci-joint votre exemplaire du marché pour attribution.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le pouvoir adjudicateur,

Président,

Michel TEULET



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST
COMPOSE DES COMMUNES DE CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE
RAINCY, LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE,
NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

**LOCATION ET MAINTENANCE DE DEUX
PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS**

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Identification et adresse de la collectivité

Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est
Adresse postale :
201, allée de Gagny 93390 CLICHY SOUS BOIS
Tél : 01.41.70.39.10

Nom, prénom, qualité du pouvoir adjudicateur :

Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est représentée par Monsieur
Michel TEULET en sa qualité de Président,

Désignation, adresse et téléphone du comptable assignataire

Trésorerie Principale
13 Rue Jeu d'Arc
93370 MONTFERMEIL
Tél. 01.43.30.36.36



ARTICLE 2 – CONTRACTANT (S)

A. Pour les entreprises individuelles

Je soussigné (nom, prénoms) :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Numéro d'identification S.I.R.E.T.(2) :

Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) :

ou au répertoire des métiers :

Code d'activité économique principale NAF (1) :

B. Pour les sociétés

Je soussigné : M. **Pascal LAFOURCADE** Directeur Support aux Ventes

Agissant au nom et pour le compte de **Ricoh France (SAS)**

Au capital de **12 894 835,75 euros**

Adresse du siège social : **Parc Tertiaire SILIC - 7/9 Avenue Robert Schuman - BP 70102 - 94513 RUNGIS CEDEX**

Numéro d'identification S.I.R.E.T. (1) : **337.621.841.00.903**

Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) : **CRETEIL B.337.621.841.(2008B02507)**

Code d'activité économique principale NAF (1) : **code.APE.....4666Z**

C. Pour les groupements

Nous Soussignés :

M.

Agissant en mon nom personnel

1er contractant domicilié à

Agissant au nom et pour le compte de la société

Numéro d'identification SIRET (1)

Numéro d'inscription au registre du commerce (1)(2)

Code d'activité économique principal NAF (1)



M.....

Agissant en mon nom personnel

2ème contractant domicilié à

Agissant au nom et pour le compte de la société

Numéro d'identification SIRET (1)

Numéro d'inscription au registre du commerce (1)(2)

Code d'activité économique principal NAF (1)

Contractants suivants :

Mandataire

M.

est le mandataire des contractants ci dessus

Article 3 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

- après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de consultation (règlement de la consultation, acte d'engagement, CCP),

- après avoir établi les déclarations et fourni tous les documents et renseignements prévus en annexe CCP du présent marché conformément à l'article 45 du Code des marchés publics.

- après avoir remis une attestation sur l'honneur indiquant mon (notre) intention ou non de faire appel pour l'exécution des prestations, objet du marché, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France,

1. M'engage (Nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à effectuer les prestations demandées dans les conditions qui suivent :
2. Demande (Demandons) que la personne publique règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (x) compte(s) précisé(s) ci-après.

Désignation du compte :.....

Titulaire du compte : .RICOH.France.SAS.....

Numéro : .30056..00511..05110012064..58.....



Banque : HSBC CORPORATE BANKING CENTRE ETOILE-511.....

Centre de chèques postaux de :

Trésor public :

3. Affirme (xxxxxxxx), sous peine de résiliation de plein droit du marché aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens (àxxxxxxtortxxxxxx), que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi 52-401 du 14 Avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi 78-753 du 17 Juillet 1978.
4. Certifie (xxxxxxxx) sur l'honneur, et sous peine d'exclusion des marchés publics, que l'exécution des prestations ci-dessus mentionnées, sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 3243-1, L 3243-2, L 3243-4. et L 1221-13, L 1221-10 et 1221-15 du Code du Travail.

L'offre ainsi présentée ne me (xxxxx) lie toutefois que si son acceptation m'(xxxx) est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des propositions.

ARTICLE 4 – OBJET DU MARCHE

L’Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est, souhaite renouveler deux photocopieurs multi-fonctions sur ses sites Ecopole et Maison de l’Habitat

ARTICLE 5 – PRIX

Le marché est traité à prix ferme mais l’Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est se réserve le droit d’accepter toute baisse tarifaire proposée par le fournisseur tout au long de la durée du marché.

ARTICLE 6 – DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 7 – CO-TRAITANTS ET SOUS-TRAITANTS

Co-traitance :

En cas de co-traitance le mode de groupement retenu sera le groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Sous-traitance

En cas de sous-traitance l’annexe au présent acte d’engagement (DC 4) indique :

- La nature et le montant des prestations que j’envisage de faire exécuter par des sous-traitants, le nom et la raison sociale des sous traitants proposés
- Les conditions de paiement des contrats de sous-traitance

L’annexe fournie avec le présent acte d’engagement sera dupliquée, si le titulaire envisage le recours à plusieurs sous-traitants.

Le montant des prestations sous traitées indiqué dans l’annexe (ou dans chaque annexe, en cas de sous-traitance multiple) constitue le montant maximal non révisable, de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

L’annexe constitue une demande d’acceptation du sous-traitant concerné et d’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée comporter l’acceptation du sous-traitant et l’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le sous-traitant devra également joindre une déclaration dûment signée, indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions de l'article 45 du Code des Marchés publics.

En outre, l’entreprise est tenue de communiquer le contrat de sous-traitance et ses avenants éventuels à la personne responsable du marché lorsque celle-ci en fait la demande, dans les conditions prévues à l’article 2.3 du CCAG applicable aux marchés de fournitures courantes et de services.



Le montant global des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est (somme en lettres et en chiffres en euros TVA incluse) :

..... (En chiffres)

.....

..... (En lettres)

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants directement payés par le Maître de l'Ouvrage après avoir demandé au cours des travaux leur acceptation à la personne responsable du marché et fait agréer leurs conditions de paiement.

Nature de la prestation	Montant € TTC
TOTAL	

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de :

..... Euros TTC (en chiffres)

..... Euros TTC (en lettres)

Fait en un seul original,

A Rungis....., le 22 février 2016

A Clichy-sous-Bois, le 21 MARS 2016

Mention manuscrite "Lu et approuvé"
et signature du candidat

Pascal LAFOURCADE
Directeur Support aux Ventes



Pour L'Etablissement Public Territorial
Grand Paris Grand Est



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST
 COMPOSE DES COMMUNES DE CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY,
 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE, NEUILLY-SUR-MARNE,
 NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

BORDEREAU DES PRIX

Prestations	Détails des prestations	Prix HT	Prix TTC
Conditions pour un marché de 3 ans			
Loyer annuel	- ECOPOLE - MHAB	944 € 878 €	1 132,80 € 1 053,60 €
Maintenance annuelle	- ECOPOLE - MHAB	32,00 € 32,00 €	38,40 € 38,40 €
Copie N&B A4	- ECOPOLE - MHAB	0,00396 € 0,00396 €	0,004752 € 0,004752 €
Copie N&B A3	- ECOPOLE - MHAB	0,00792 € 0,00792 €	0,009504 € 0,009504 €
Copie couleur A4	- ECOPOLE - MHAB	0,035 € 0,035 €	0,042 € 0,042 €
Copie couleur A3	- ECOPOLE - MHAB	0,07 € 0,07 €	0,084 € 0,084 €
Installation / paramétrage	- ECOPOLE - MHAB	0 € 0 €	0 € 0 €

PASCAL LAFOURCADE
 Directeur Support aux Ventes
 Rungis, le 22 février 2016



RICOM FRANCE SAS
 S.A.S au capital de 12 894 835,75 €
 Parc d'affaires Silic
 7/9 Avenue Robert Schuman
 94150 RUNGIS
 Tél. 01 56 72 38 38
 RCS Créteil B 337 621 841
 Siret 337 621 841 00903

LE PRESIDENT

Michel TEULET

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST
COMPOSE DES COMMUNES DE CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY,
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE,
NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND PARIS GRAND EST**

MARCHE SERVICES

**LOCATION ET MAINTENANCE DE DEUX
PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS**

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES**

Date et heure limites de remise des offres : **Mercredi 24 février 2016 à 16 h**

AVANT PROPOS

Modalités de remises des candidatures

Les dossiers des candidats sont transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité.

L'envoi des soumissions par voie dématérialisée est prévu.

Les dossiers des candidats pourront par conséquent :

- Etre transmis sur un support papier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal
- Etre remis sur un support papier contre récépissé, les jours ouvrés de 9 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 17 H 00, à l'adresse suivante :

Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est
201 allée de Gagny
93390 Clichy-sous-bois

Dans ces deux cas, les dossiers des candidats doivent être remis sous pli cacheté contenant la candidature du candidat.

- Etre remis par voie de dématérialisation

Modalités de présentations des candidatures

Les candidats choisissent librement entre, d'une part, la transmission électronique de leurs candidatures et, d'autre part, leur envoi sur un support papier.

Le retrait des documents électroniques n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre et inversement.

En cas de remise de candidature sur un support papier

L'enveloppe de remise de candidature doit être cachetée et porter en suscription les mentions suivantes :

- L'adresse postale de l' EPT Grand Paris Grand Est :

Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est
201 allée de Gagny
93390 Clichy-sous-bois

- Le nom et l'adresse du candidat ;
- L'objet de la consultation : **Location et maintenance de 2 photocopieurs multifonctions**
- La date et l'heure limites de réception des candidatures : Mercredi 24 février 2016 à 16h
- La mention : **Ne pas ouvrir** .



En cas de remise de candidature par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation

Les candidatures devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Les pièces de candidatures transmises par voie électronique devront obligatoirement transiter par la plateforme internet Klekoon à l'adresse suivante : www.klekoon.com. Les candidats doivent obligatoirement s'inscrire sur le site internet pour remettre leurs plis de candidature. La démarche technique relative à l'inscription et à la remise des plis est indiquée par la plateforme Klekoon. Pour toute information relative à la dématérialisation des marchés, le numéro de l'assistance téléphonique de la plateforme Klekoon est le 0892.70.11.75.

Signature électronique :

Les pièces devront obligatoirement être signées pour les pièces constituant la candidature.

La signature électronique devra être celle d'une personne habilitée à engager l'entreprise avec au minimum un certificat de classe II agréé MINEFI. (certificat de signature électronique référencé dans la liste publiée à l'adresse : www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/).

A défaut, les candidatures et les offres transmises par voie électronique concernées sont rejetées. Le certificat doit être détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation.

Ce certificat devra obligatoirement être valide au minimum 160 jours à compter de la date limite de remise des candidatures.

Aucun délai supplémentaire ne sera accordé aux candidats pour le téléchargement de leur candidature. Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus. **La date et l'heure délivrées par la plateforme Klekoon font seule foi.**

La transmission des documents fait l'objet d'un accusé de réception électronique. La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent du site de dépôt. Le soumissionnaire en accepte explicitement l'horodatage proposé ou devra renoncer momentanément à déposer son pli par voie électronique.

La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.



Lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique dans un pli scellé envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures, ce dossier ou document fait l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture et donne lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde.

La copie de sauvegarde pourra également être ouverte en cas de défaillance du système informatique.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est s'il n'est pas ouvert.

Présentation des candidatures par voie dématérialisée :

La liste des pièces à fournir est indiquée.

Les pièces exigées au titre de la candidature doivent être déposées dans l'espace de réponse dématérialisée relatif à la candidature. Pour chaque pièce, le candidat enregistre la pièce de la manière suivante :

TRAM - MN – pièce relative à la candidature - nom de la pièce

En cas de groupements d'opérateurs économiques sur le fondement de l'article 51 du code des marchés publics, il incombe au mandataire du groupement d'assurer la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Copie de sauvegarde

Le candidat peut accompagner la transmission électronique d'une copie de sauvegarde.

La copie de sauvegarde peut revêtir deux formes :

- support papier : pli contenant une enveloppe unique.
- Support physique électronique (CD, USB, DVD) contenant un fichier ou un support par fichier.

Le candidat dispose du choix de la présentation de cette copie.

Pour le support physique électronique, les formes de documents autorisés sont mentionnées ci-dessous et sont identiques à ceux transmis par voie électronique.

Dans tous les cas, la copie contiendra l'ensemble des pièces constituant la candidature. Les documents ayant à être signés devront être signés en original ou par un certificat dûment autorisé.

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté par l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est dans les candidatures transmises par voie électronique.

La copie de sauvegarde ne sera recevable et utilisée que si elle respecte les conditions suivantes :

- Elle a été transmise dans le respect du délai de remise des candidatures. Toute copie de sauvegarde reçue après la date limite de remise des candidatures est irrecevable.



La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé dont l'enveloppe extérieur comportera les mentions suivantes :

- ***Location et maintenance de 2 photocopieurs multifonctions***

**COPIE DE SAUVEGARDE
NE PAS OUVRIR**

Les plis de sauvegarde devront être déposés à la même adresse que celle prévue pour les plis non dématérialisés avant la date limite de réception des offres.

L'absence de ces mentions sur le pli extérieur sera considérée comme étant un double envoi entraînant l'irrecevabilité et le rejet de la candidature.

Les soumissionnaires souhaitant répondre sous forme dématérialisée devront constituer leur dossier en tenant compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée :

- Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :
 - standard .zip
 - Adobe® Acrobat® .pdf
 - Rich Text Format .rtf
 - .doc ou .xls ou .ppt en version Microsoft Office 2000-2003 ou antérieurs
 - le cas échéant, le format DWF
 - ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif

En cas de format différent, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat.
- Le soumissionnaire est invité à :
 - ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
 - ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
 - traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

Pour que le soumissionnaire puisse procéder à la signature de ses documents, il doit disposer :

- d'un micro-ordinateur sous Windows ou MacOSX, équipé de la JVM version 1.4.2_06 de SUN ou plus, supportant et acceptant des applets
- d'un navigateur web internet explorer 5.5 minimum
- d'un certificat numérique détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation et émis par une autorité de certification acceptée par l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est dont la liste est précisée dans la salle des consultations à la rubrique « autorités de certification acceptées ».

Suite de la consultation après ouverture des plis :

Les documents transmis par voie électronique seront matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite d'un accord cadre papier. De même, dès que la consultation est clôturée sur la plate-forme de dématérialisation, les échanges entre l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est et les candidats se feront de manière traditionnelle (courrier, télécopie).



Article 1 - Objet du marché

L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est, souhaite renouveler deux photocopieurs multi-fonctions sur ses sites Ecopole et Maison de l'Habitat

Article 2 - Procédure et forme du marché

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code Des Marchés Publics.

Le titulaire s'engage à exécuter l'ensemble des prestations objet du présent marché et à respecter l'ensemble de la réglementation y afférent.

Article 3 – Critères de jugement des offres

L'analyse des offres se fera selon les critères et pourcentages suivants :

Coût du loyer	30 %
Coût de la maintenance	30 %
Qualité du produit proposé (respect des préconisations techniques)	25 %
Conditions de maintenance (délais d'intervention et de résolution de panne, respect du chapitre «conditions de maintenance» du cahier des charges)	15 %

Article 4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 5 - Election de domicile

Tous les documents relatifs au présent marché, destinés au titulaire, sont adressés au domicile élu figurant sur l'acte d'engagement. En cas de modification de domicile élu, le titulaire en avertit l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est par lettre recommandée avec avis de réception postal.

Article 6 - Documents régissant le marché

Le marché est soumis au Code des Marchés Publics.

Les documents contractuels régissant le marché sont :

- l'acte d'engagement,
- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCA P)
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable au marché de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) approuvé par l'arrêté en date du 19 janvier 2009.

Cette pièce, bien que non jointe, est réputée parfaitement connue du prestataire qui en accepte l'intégralité des dispositions à l'exclusion des clauses contractuelles y dérogeant.

- le cahier des charges techniques,
- le bordereau des prix.



Article 7– Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée de 3 ans.

Article 8 – Modalités de remise des offres

8-1 Délai de remise des offres

Sous peine d'irrecevabilité, les offres devront parvenir au plus tard aux date et heure limites de remise des offres fixée au :

Mercredi 24 février 2016 à 16 heures

Comme précisé en avant-propos ces dernières peuvent être transmises par voie électronique, elles peuvent également être déposées contre récépissé ou adressées par pli RAR à l'adresse suivante :

Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est
201 allée de Gagny
93390 Clichy-sous-bois

L'enveloppe devra comporter l'intitulé du marché.

Les pièces transmises par voie électronique sont chiffrées et doivent impérativement être transmises par une personne habilitée à engager l'entreprise et disposant d'un certificat de signature électronique valide, émis par une société de certification reconnue.

Article 9 – Pièces à remettre à l'appui des offres

La proposition du candidat comporte les documents suivants :

a) Documents administratifs et de capacité

- Le candidat joindra les renseignements énumérés ci-dessous relatifs aux capacités professionnelles, techniques et financières ;
- La déclaration du candidat (DC2) dont la signature originale par une personne habilitée de la société vaut attestation de régularité vis-à-vis des cas d'exclusion de la commande publique ; ce formulaire est téléchargeable sur le site www.minefe.gouv.fr, rubrique marchés publics ;
- En cas de réponse en groupement ou en cas de réponses à plusieurs lots, le formulaire « DC1 » portant lettre de candidature et habilitation du mandataire pas ses co-traitants ;
- Les références de votre entreprise pour des prestations similaires réalisées pour le compte de pouvoirs adjudicateurs au cours des trois derniers exercices ;
- Les moyens humains et matériels dont le candidat dispose pour l'exécution du marché.

b) Documents relatifs à l'offre

- l'acte d'engagement signé par une personne habilité de la société et son annexe
- l'offre de l'entreprise sous la forme d'un mémoire, fiches techniques
- Le présent CCAP
- Le cahier des charges techniques

Article 10– Prix

Le marché est traité à prix ferme mais l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est se réserve le droit d'accepter toute baisse tarifaire proposée par le fournisseur tout au long de la durée du marché.

Article 11 – Pénalités de retard

Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG-FCS, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, pour tout retard dans les délais prévues au bon de commande une pénalité par jour de retard correspondant à 2 % du montant du bon de commande.

Par dérogation à l'article 14.1.3 du CCAG-FCS, le titulaire est exonéré des pénalités dont le montant ne dépasse pas 75 €/TTC.

Dans le cas de résiliation d'un bon de commande ou de marché, les pénalités de retard sont éventuellement appliquées jusqu'à la veille incluse du jour de la date d'effet de la résiliation.

Article 12 – Modalités de règlement

12.1- Demande de paiement pour les prestations

Les factures sont adressées, en un original et 2 copies, à l'adresse figurant sur le bon de commande, dans les conditions suivantes :

La demande de paiement doit impérativement préciser la date ou la période, d'exécution de la prestation.

Au cas où une partie des prestations n'aurait pas été réalisée, conformément aux dispositions du présent marché, l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est se réserve la possibilité d'en précompter automatiquement le montant sur le (les) prochain(s) paiement(s).

12.2 – Paiement

Le mode de règlement est le virement administratif selon la législation en vigueur.

Le défaut de paiement dans le délai prévu ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

12.3 – Stipulations applicables aux groupements

Si l'exécution du marché est confiée à un groupement momentané d'entreprises, le destinataire est le mandataire du groupement tel qu'identifié dans l'acte d'engagement.

Le mandataire accuse réception de la commande et indique par retour à l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est qui du mandataire ou de chaque co-traitant désigné dans l'acte d'engagement, a été désigné par le groupement pour assurer l'exécution des prestations.

Dans le cas où le mandataire n'effectuerait pas cette formalité dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la notification, il sera considéré que l'exécution des prestations est assurée par le mandataire.

Article 13 - Cession et nantissement

Les créances nées ou à naître concernant le présent marché peuvent être cédées ou nanties conformément aux dispositions des articles 106 à 109 du CMP.

En cas de sous-traitance, le présent marché ne peut être nanti qu'à hauteur des prestations exécutées par le titulaire.

Article 14– Résiliation du marché

L'inexactitude des renseignements communiqués à l'appui des candidatures prévus à l'article 45 et 46 du CMP, peut entraîner la résiliation du marché aux torts exclusifs du titulaire, dans les conditions définies à l'article 47 du CMP.

Lorsque le titulaire, postérieurement à la notification du marché, a contrevenu à la législation ou à la réglementation du travail, le marché peut être résilié dans les conditions définies à l'article 32 du CCAG-FCS.

Article 15 – Clause de confidentialité

Le titulaire s'engage à considérer comme confidentielles et à ne pas utiliser toutes les informations qu'il recueillera sur l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est.

Article 16 – Clause de propriété

L'ensemble des documents et informations confiés au titulaire reste la propriété exclusive de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est. Le titulaire s'engage à les exploiter uniquement dans le cadre de ses réalisations et sous le contrôle de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est. L'intégralité des codes sources, exécutables, images, séquences audio, ou plus généralement les fichiers informatiques ayant servi en cours de réalisation du projet ou figurant dans l'application finale, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle liés, sont contractuellement la pleine et entière propriété de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est, sous réserve du paiement des prestations confiées au titulaire.



Article 17 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **7 jours** avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est
201, allée de Gagny
93390 Clichy-Sous-Bois
Tél : 01 41 70 39 10
Fax: 01 41 70 39 19

L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est se réserve le droit d'apporter au plus tard **7 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation sans qu'aucune réclamation ne puisse être élevée à ce sujet.

Article 18- Litiges

Les difficultés et litiges nés du présent marché pourront faire l'objet d'un règlement amiable dans le cadre des procédures et dispositions applicables. En cas de litige persistant après tentative de règlement à l'amiable, le Tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine PUIG –93100 Montreuil-sous-Bois est seul compétent.

Fait à....**Rungis**....., le ...**22 février 2016**.....

Pour l'entreprise

(Signature et cachet de l'entreprise)

Pascal LAFOURCADE
Directeur Support aux Ventes

Pour **21 MARS 2016**

**l' Etablissement Public Territorial
Grand Paris Grand Est,**

Le Président,

Michel Teulet

